

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01521

Numéro SIREN : 820 141 588

Nom ou dénomination : SAS FC 34

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2020 sous le numéro de dépôt 5482

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

SAS FC 34

48 rue Claude Balbastre
34070 Montpellier

V/REF :

N/REF : 2016 B 1521 / 2020-B-5482

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 18/05/2020,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Extrait de procès-verbal d'assemblée en date du 31/03/2019

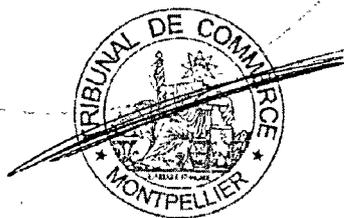
Concernant la société

SAS FC 34
Société par actions simplifiée
48 rue Claude Balbastre
34070 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-B-5482 le 18/05/2020

R.C.S. MONTPELLIER 820 141 588 (2016 B 1521)

Fait à MONTPELLIER le 18/05/2020,
LE GREFFIER



N° 11084*15

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2018 et clos le 31/12/2018
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupeRégime simplifié d'imposition
Régime réel normal

A - E L'ENTREPRISE

Adresse du siège social:

SAS FC 34

48 RUE CLAUDE BALBASTRE
34070 MONTPELLIER

SIRET 8 2 0 1 4 1 5 8 8 0 0 0 1 3

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées MACONNERDIE GENERALE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% Bénéfice imposable à 15% 24609 Déficit

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine Pôle de compétitivitéEntreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdeciesSociété d'investissement immobilier côtée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

E

de
ots

ur le site

et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément du CGA

Tél:

Identité du déclarant:

Date: 31/03/2019

Lieu: MONTPELLIER

Qualité et nom du signataire:

Signature:

Tél:

"SAS FC 34"
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20 000 €
Siège social : 48 RUE CLAUDE BALBASTRE
34070 MONTPELLIER

RCS MONTPELLIER: 820 141 588

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille dix neuf,
Le 31/03/2019
à 18 heures

Les associés de la Société "sas fc 34" au capital de 20000 € dont le siège social est 48 RUE CLAUDE BALBASTRE-34070 MONTPELLIER –immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 820 141 588, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire Annuelle au siège social sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par LE PRESIDENT, agissant en qualité de président.

Il constate que sont présents tous les associés

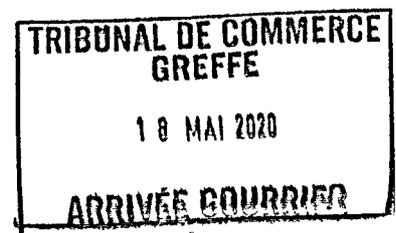
Monsieur Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent 100 parts sociales, soit plus de la moitié des parts composant le capital social, qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies et récépissés postaux des lettres de convocation ;
- La feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions de l'article 50 ;
- le texte des projets de résolution.

Puis, Monsieur Le Président déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que les rapports et documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux associés, en même temps que l'avis de convocation et que l'inventaire a été mis à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Monsieur Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2018;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre et affectation des résultats ;
- Lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions de l'article 50 et approbation de ces conventions ;
- Quitus à la gérance ;
- Rémunération de la gérance ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour les formalités.
- affectation de la somme de 24609 du compte courant aux capitaux propres

Puis, lecture est donnée du rapport de gestion et du rapport spécial et la discussion est ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve dans toutes les parties ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été présentés, et qui font apparaître pour ledit exercice un résultat de 24609 €.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un résultat de 24609 €, décide de l'affecter de la façon suivante

Origine du résultat à affecter :

1) Résultat de l'exercice	24609€.
TOTAL	24609€

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions de l'article 50, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions sur lesquelles il porte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier au gérant pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour l'accomplissement de sa mission concernant ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président et par les associés présents.


SAS FC 34
48 Rue Claude Balbastre
34070 MONTPELLIER
SIRET : 820 141 588 000 13



EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise SAS FC 34			Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise 48 RUE CLAUDE BALBASTRE - 34070 MONTPELLIER						
Numéro SIRET* 8 2 0 1 4 1 5 8 8 0 0 0 1 3						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1, 2		Durée de l'exercice précédent* 1, 2				
			Exercice N clos le 31/12/2018			
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	750	016	750
	Immobilisations corporelles*		028	24330	030	24330
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
	Total I (5)		044	25080	048	25080
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	23805	070	23805
		Autres* (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	8902	086	8902
	Charges constatées d'avance*		092	094		
	Total II		096	32707	098	32707
	Total général (I + II)		110	57787	112	57787
PASSIF					Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		20000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		132	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		24609	
	Provisions réglementées		140			
Total I		142		44609		
Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		7109	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		2815	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		172	3254
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		13178		
Total général (I + II + III)		180		57787		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

21911 : 850 141 288 000 13
3400 WONTPELLIER
48 Rue Claude Belpaire
2A2 2A2 3A

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FC 34

Néant

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8 |
1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
			services*	217	218	171942
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*				224	
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	171942
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	55709
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)			242	62423
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*		243	244	731
	Rémunérations du personnel*				250	18607
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	9863
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	147333
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - I')					270	24609
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	
	Produits exceptionnels			(IV)	290	
	Charges financières			(V)	294	
	Charges exceptionnelles			(VI)	300	
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306	
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	24609
B — RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	24609
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	
Déductions	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octes et octes A)	987	Zones restructuration de la détense (44 terdecies)	127
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (41. septies A)	989	Zone de revitalisation rurale (44. quindécies)	138
	Divers* dont ZA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)				356	
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :		380	n° du centre de gestion agréé :
Montant de la T.V.A. collectée		374	Effectif moyen du personnel* :		376	dont apprentis :
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378	Montant des prélèvements personnels de marchandises* :		399	handicapés :
					Effectif affecté à l'activité artisanale	861

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033-B - IMPRIMERIE NATIONALE - 1° - Février 2015 - 145 763

